



La Poste - BSCC - DNT

Bulletin d'info du collectif CGT FAPT Télévente - Novembre 2020

STOP AUX PRESSIONS

La direction de la DNT nous informe de la neutralisation du CA de la période COVID. Alors que sur le terrain une forte pression est exercée auprès des vendeurs afin d'être aux attendus de l'année N-1.

Ce deuxième confinement est encore plus anxiogène pour les salariés.

Malgré cela la pression de la direction est de plus en plus présente et ressentie par les Chargés Clientèle sans tenir compte de ce confinement et des risques psychosociaux présents (plusieurs mails dans la journée, relance via Teams sur l'activité, proposition du progressif, remontage de bretelle en brief suite aux indicateurs suivi de prêt pensant que le vendeur ne fait que des appels).

➔ Augmentation de la surcharge de travail pour les gestionnaires clientèle sur certains plateaux suite aux postes non remplacés et aux arrêts de travail !

➔ Stop aux formations entre 13h et 14h, ce créneau est réservé à l'administratif. Cela impacte l'activité !

Revenons à la journée de professionnalisation !

La CGT exige l'arrêt des pressions envers les salariés de la DNT

➔ Stop aux mails répressifs et au flicage, un brief respectueux donnant les objectifs chaque jour est suffisant !

LE TÉLÉTRAVAIL

La direction a tenté de négocier un avenant contre nos intérêts en se cachant derrière la crise du COVID. Celui-ci ne verra pas le jour, **la CGT a refusé de le signer.**

LA CGT EXIGE L'APPLICATION IMMÉDIATE DE L'ACCORD 2018 QUI RESTE LE SEUL ACCORD VALABLE.

Les salariés ne doivent pas payer pour télétravailler !

Les frais engendrés par le télétravail (l'électricité, le gaz, le chauffage, l'eau, les repas ...) ne doivent pas être supportés par les salariés.

Comme le stipule l'accord 2018, exigez une réponse motivée et écrite et en cas de refus ou d'une proposition insatisfaisante : saisissez la commission de conciliation immédiatement.

Tous à vos demandes et vos relances !

CHARGÉ CLIENTÈLE II.3-III.1-III.2

Pour un même métier, une même fonction, il n'y a pas de raison d'avoir des grades différents.

La réorganisation de 2021 aurait la volonté de faire basculer une partie des gestionnaires clientèle en III.1, il n'y a donc pas de raison de ne pas faire passer les chargés clientèle en III.2 a minima.

La CGT demande le passage de tous les gestionnaires clientèle en III.1 et tous les chargés clientèle en III.2



Le groupe La Poste
a plusieurs visages,
la CGT a le vôtre.

UN SEUL VOTE, LE VOTE CGT